

Compte-rendu succinct du conseil municipal du 30 septembre 2021

Madame le Maire ouvre la séance à 20h38.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 26 août 2021

Le procès-verbal de la séance du jeudi 26 août 2021 est approuvé à l'unanimité des votants.

FONCIER

1- CONVENTION D'ACTION FONCIERE EN VUE DE REALISER UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR DEUX ILOTS SUR LA COMMUNE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur les ilots « Moulin de Conchette » et « rue de l'Océan » sur la Commune de Jard-sur-Mer avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;
- **ACCEPTÉ** le co-financement à hauteur de 50 % du coût des études, dans la limite d'un coût de prestations de 30 000 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE

2- MARCHES DE TRAVAUX – ATTRIBUTION DES LOTS N° 2, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 ET 17

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider le rapport d'analyse des offres,
- **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises suivantes :
Lot n° 2 « Gros œuvre » : à l'entreprise Laurent Elie SAS pour un montant HT de 342 690,65 € (compris PSE 1 "Clôture et portail" retenue pour un montant de 1 800,00 €),
Lot n° 5 « Ravalements (enduit) » : à l'entreprise Foucher SARL pour un montant HT de 30 557,02 €,
Lot n° 8 « Cloisons sèches » : à l'entreprise Guigné SARL pour son offre de base d'un montant HT de 100 000,00 € (la variante « Plaques dépolluantes » n'ayant pas été retenue),
Lot n° 9 « Faux plafonds » : à l'entreprise Pichaud Vinet SARL pour un montant HT de 53 990,70 €,
Lot n° 10 « Chapes et Revêtements céramiques » : à l'entreprise Barbeau SARL pour un montant HT de 9 800,00 €,
Lot n° 11 « Revêtements de sols souples » : à l'entreprise ABC Revêtements pour un montant HT de 46 642,30 €,
Lot n° 12 « Peinture et Revêtements muraux » : à l'entreprise EVPR pour son offre de base d'un montant HT de 41 584,20 € (la variante « Peinture biosourcée » et la PSE « volets battants bois » n'ayant pas été retenues),
Lot n° 13 « Electricité » : à l'entreprise Lumelec Océan pour un montant HT de 87 330,21 €,
Lot n° 14 « Plomberie, Chauffage, Ventilation » : à l'entreprise Richard & Associés pour un montant HT de 204 853,75 €,
Lot n° 15 « Ascenseur » : à l'entreprise CFA Division de NSA pour un montant HT de 21 400 €,
Lot n° 16 « Nettoyage » : à l'entreprise Odi Service Pro pour un montant HT de 1 647,70 €,
Lot n° 17 « Forage géothermique » : à l'entreprise Géo-For SARL pour un montant HT de 36 500,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le programme 310 par imputation 21318.

FINANCES

3- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstruction, et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40% de la base imposable en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R331-63 du même code.
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNE ASSOCIATION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'association Nordic Terre Océane une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 d'un montant de 200 €.

SYDEV

5- CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN EFFACEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide :

- **DE SE PRONONCER** sur la proposition relative aux travaux d'effacement de réseaux liés au déploiement de la fibre optique,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Madame le Maire lève la séance à 21h45.